

**CONSEIL METROPOLITAIN DES 14 ET 15 DECEMBRE 2023****Délibération n° 2023 – 166****08 - Transition écologique - Nantes - Sautron - Aménagement d'un axe magistral cyclable – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre – Modalités de la concertation préalable**

Date de la convocation : 08 décembre 2023

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Séverine FIGULS

**Présents : 78**

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, M. CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Madame SCUOTTO-CALVEZ Christelle), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAV Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise

**Absents et représentés : 18**

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. COUVEZ Eric), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINE Thibaut), M. DANTEC Ronan (pouvoir à M. FOURNIER Hervé), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), Mme LOBO Dolorès (pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

**Absents : 2**

Mme GUERRIAU Christine, M. SEASSAU Aymeric

# Délibération

Conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023

## 08 - Transition écologique - Nantes - Sautron - Aménagement d'un axe magistral cyclable – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre – Modalités de la concertation préalable

### Exposé

Conformément aux objectifs ambitieux fixés dans le plan de déplacements urbains, de passer de 3 à 12 % de part modale vélo à horizon 2030, la Métropole poursuit la mise en œuvre d'un réseau vélo métropolitain efficace, irriguant tout le territoire, lisible et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Le schéma directeur des itinéraires cyclables et le référentiel des aménagements cyclables, adoptés le 12 février 2021 en conseil métropolitain, définissent plus précisément la nouvelle hiérarchisation du réseau vélo et les principes d'aménagement des voies magistrales et structurantes.

Les études de faisabilités des axes magistraux cyclables réalisées au cours des années 2020/2021 ont permis de prioriser certains axes cyclables au regard du niveau de difficultés rencontrées et des enveloppes financières nécessaires.

La liaison entre Nantes et Sautron, passant par Saint-Herblain et Orvault, a ainsi été retenue. Cet itinéraire de 12,8 km a pour enjeu principal d'apporter une réponse opérationnelle aux usagers cyclistes, pour aller du centre-ville de Nantes à Sautron. L'itinéraire retenu se base sur des aménagements cyclables existants (piste cyclables, voies vertes, bandes cyclables, couloirs vélo/bus, chaudiou) et sur des aménagements prévus dans le cadre d'opérations portées par les pôles.

Les objectifs de cette opération sont :

- d'apporter une cohérence générale à l'ensemble de l'axe par la reprise de certains marquages au sol et la mise en œuvre de l'identité visuelle,
- d'étudier certains tronçons (environ 2,2 km) en vue d'assurer la continuité du trajet par des aménagements sobres et fonctionnels, notamment sur :
  - le secteur rue Charles Monselet, rue de Carcouet/George Sand à Nantes ;
  - le secteur route de Vannes, rue de la Botte d'Asperge et/ou rue Morlière à Saint Herblain et Orvault ;
  - le giratoire Moulin Brulé à Sautron ;
  - le secteur rue Léon Gaumont, rue de la Pentecôte à Orvault ;
- de réaliser les aménagements sur les tronçons étudiés suivant l'enveloppe financière prévisionnelle disponible.

Ainsi, le programme comprend :

- les études et la réalisation d'aménagements sur les séquences ciblées ;
- l'étude et la réalisation du jalonnement et du marquage au sol sur l'ensemble de l'axe, comprenant la coordination avec les autres projets en cours.

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet nécessite également l'organisation d'une concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

L'objectif de la concertation est d'informer le plus largement possible l'ensemble des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet et de recueillir leurs avis afin de l'enrichir et d'améliorer la qualité de la décision publique qui sera prise à l'issue de la participation du public.

La concertation associe pendant toute la durée de l'élaboration du projet – et ce pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet - les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Dans ce cadre, il convient de définir les modalités de la concertation préalable, qui portera sur les objectifs décrits ci-dessus.

Les modalités de la concertation préalable proposées sont les suivantes :

- mise à disposition de panneaux explicatifs et de registres papier dans l'ensemble des communes concernées (Nantes, Saint Herblain, Orvault et Sautron) et au siège de Nantes Métropole,
- mise à disposition d'un registre dématérialisé,
- organisation de réunions publiques sectorielles.

En conséquence, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 000 000€ HT, soit 3 600 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe.

Aussi, conformément aux articles R 2124-3 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un accord cadre mono-attributaire selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP101 libellée Mobilités opération 2021 n° 3267 libellée Axes structurants et magistraux vélos.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

- 1 - approuve le programme d'aménagement d'un axe cyclable magistral reliant Nantes à Sautron,
- 2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 3 000 000€ HT, soit 3 600 000€ TTC,
- 3 - autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre,
- 4 – approuve les objectifs de l'opération et décide des modalités de la concertation réglementaire préalable, consistant à organiser des réunions publiques de présentation, à mettre à disposition des panneaux explicatifs et un registre papier et dématérialisé, au siège de Nantes Métropole et dans les Mairies des communes concernées (Nantes, Saint Herblain, Orvault et Sautron),

5 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer le marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter toute subvention en lien avec le projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 14 décembre 2023

Séverine FIGULS



La secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le : **22 DEC. 2023**

Transmise en préfecture le :